Royaume du Maroc
Ministère de l'Economie et des Finances
Direction Générale des Impôts

المملكة المغربية
وزارة الاقتصاد والمالية
المديرية العامة للضرائب

IMPOT SUR LES SOCIETES

Modèle RSM020F-16I

SOCIETES NON RESIDENTES ADJUDICATAIRES DE MARCHE DE TRAVAUX, DE CONSTRUCTION OU DE MONTAGE

Option à l'imposition forfaitaire

(Article 170-VI du C.G.I.)

BORDEREAU - AVIS DE VERSEMENT

Mois /___/___/ **Année** /___/___/___/___/

IDENTITE DE LA PARTIE VERSANTE

N°d'identification fiscale **:** /__/__/__/__/__/__/__/__/__/ N° d'identification à la taxe professionnelle : /__/__/__/__/__/__/__/__/

Raison sociale : .....

Lieu du principal établissement au Maroc :.....

..... Ville :.....

CADRE A SERVIR PAR LA PARTIE VERSANTE

Montant encaissé(1)	Taux %	Montant des droits en principal A	Pénalité de 5% ou 10% (2) B	Majoration de retard de 5% et 0,5%(2) C	Total (arrondi au dirham supérieur) A + B + C
.....	.....	.....	.....	.....	.....

Arrêté à la somme globale de (en toutes lettres) :.....
.....

A ..... le .....
Cachet et signature

CADRE RESERVE A LA RECETTE DE L'ADMINISTRATION FISCALE

Montant des droits en principal A	Pénalité de 5% ou 10% B	Majoration de retard de 5% et 0,5% C	Total (arrondi au dirham supérieur) A + B + C
.....	.....	.....	.....

Arrêté à la somme globale de (en toutes lettres) : .....
.....

RAF de : ..... **Cachet et signature**

Quittance n° : ..... Date de versement : .....

(1) A arrondir à la dizaine de dirhams supérieure.
(2) En cas de versement hors délai, il est appliqué :
- une pénalité de 10%, ramenée à 5 % si le délai de retard ne dépasse pas 30 jours.
- et une majoration de 5% pour le premier mois de retard et de 0,5% par mois ou fraction de mois supplémentaire (article 208 du CGI).